

Accueil

UTILISER LES RESSOURCES

Nouveautés

Bibliothèque électronique

Cible+

Dépôt institutionnel (DI-fusion)

- Accueil
- Introduction
- Guide du déposant
- Guide juridique
- Thèses
- Formations
- Supports
- Statistiques

Contexte et objectifs

- Conditions d'utilisation
- Contact
- FAQ
- Liens
- Catalogues extérieurs
- Bases de données
- Périodiques électroniques
- Livres électroniques
- Digithèque
- Iconothèque numérique
- Catalogue des Archives
- Open Access
- Site web des Bibliothèques
- Suggérer une ressource électronique

Ressources thématiques

UTILISER LES SERVICES

Horaires

Accès

Inscription

Services sur place

Services en ligne

Règlements

BESOIN D'AIDE ?

Aide

Support aux chercheurs

A PROPOS DES BIBLIOTHÈQUES

LibQUAL+

Organisation

Rapports et chiffres

Crise de la publication scientifique

Dons aux Bibliothèques

Expositions

Collections

Bibliothèques

Les Amis de la Bibliothèque de l'ULB

Cellules

S&I

Collaborations

Emplois

Stages

Annuaire du personnel

LIENS

Liens à l'ULB

Liens utiles

Crédits



Bibliothèques de l'ULB > Bibliothèque électronique > Dépôt institutionnel (DI-fusion) > Contexte et objectifs

- A A+ ☆

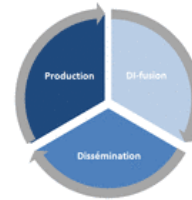
« Statistiques

Conditions d'utilisation »

Contexte et objectifs

Sur cette page, vous trouverez une contextualisation autour des dépôts institutionnels ainsi qu'une présentation des objectifs de DI-fusion

- Contexte
 - Contexte international
 - Contexte national
- Objectifs de DI-fusion
- Politique de l'ULB en matière de dépôt institutionnel



Contexte

En février 2007, le Recteur Philippe Vincke a signé la « Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en Sciences exactes, Sciences de la vie, Sciences humaines et sociales ». Plus qu'un simple accès gratuit aux publications scientifiques, le concept de libre accès (Open Access) défend un mode de diffusion des « œuvres » sur Internet qui permette de lire, télécharger, utiliser, transmettre et imprimer les œuvres gratuitement et de réaliser des œuvres dérivées, à condition d'en citer les auteurs. Ces « œuvres » consistent en résultats originaux de recherches scientifiques, données brutes et métadonnées, documents source, images et graphiques, documents scientifiques multimedia...

Le Libre Accès prône un réel **partage des connaissances** pour l'avancement de la science et le développement de la société. Par ses missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité, l'Université doit s'interroger sur le partage des connaissances produites par sa communauté, sous toutes leurs formes. Sont concernés, non seulement les publications et travaux des savants (écrits ou autres), mais aussi les données numériques de la recherche, les ressources didactiques et les bibliothèques numériques de documents primaires.

Il ne suffit pas de diffuser les connaissances au travers d'articles, de livres et de cours, encore faut-il s'assurer qu'elles soient accessibles et réutilisables pour avoir l'impact escompté et atteindre leur objectif : l'avancement de la science et le développement de la société.

Les prix élevés et sans cesse croissants des périodiques et des livres scientifiques freinent l'accessibilité des résultats de la recherche (Plus d'information sur la crise de la publication scientifique), et des économistes de l'ULB s'interrogent d'ailleurs sur la **compétitivité du marché de l'édition scientifique**.

Les technologies permettent désormais une diffusion large et rapide des résultats de la recherche et l'on voit apparaître de nouveaux modèles économiques d'édition scientifique, reposant sur l'accès gratuit pour les lecteurs (voir **"L'Open Access est plus économique"**).

L'ouverture de DI-fusion, le dépôt institutionnel numérique en libre accès de l'ULB, contribue à améliorer l'accessibilité des publications des chercheurs de l'ULB.

Il rejoint d'autres initiatives de l'Université en soutien au mouvement du libre accès, telles que **BICTEL/e** le répertoire des **thèses électroniques**, et la **Digithèque** qui offre un accès gratuit en ligne aux ouvrages numérisés par les Bibliothèques parmi lesquels des livres récents publiés par les Editions de l'Université de Bruxelles.

Contexte international

Dès la fin des années 1990, la communauté scientifique et certaines instances politiques s'interrogent sur l'accessibilité des résultats de la recherche et réagissent. Le mouvement en faveur du libre accès prend de l'ampleur, les déclarations se multiplient et sont signées par des milliers de scientifiques et des centaines d'institutions et organismes de financement de la recherche dans le monde. A ce jour (septembre 2009), la Déclaration de Berlin est signée par plus de 260 institutions.

Politique d'accès aux résultats de la recherche

- Organismes de financement de la recherche

Plusieurs organismes importants de financement de la recherche ont défini, dès 2005, des politiques strictes relatives à l'**accès aux résultats de la recherche qu'ils financent**, tels que le **NIH aux USA**, le **Wellcome Trust** au Royaume-Uni, le **DFG** en Allemagne et les **UK Research Councils**, le CERN. Les dispositions encouragent ou exigent des chercheurs subventionnés qu'ils publient leurs articles dans des revues en libre accès (proposant dès lors de payer les coûts de publication le cas échéant) et/ou qu'ils déposent leurs articles dans un dépôt institutionnel ou thématique librement accessible.

Plus d'informations sur les politiques **Open Access**: [JULIET Research funders' open access policies](#)

Certaines universités et centres de recherche ont également avancé sur ce terrain, exigeant l'archivage des publications dans le **Dépôt institutionnel** (par exemple, Queensland University of Technology (Australie), Cornell University, l'Université de Zurich)

Plus d'informations sur l'**Open Access** dans les universités : [Roarmap Registry of Open Access Repository Material Archiving Policies](#)

- Commission européenne

Derniers billets DI-fusion

Open in order to Advance Science

Une huitième bougie pour DI-fusion !

Ma liste de publications ou celle de mon unité de recherche sur le web !

Pour ses 7 ans, DI-fusion affiche les thèses et prépare des nouveautés

Vidéos DI-fusion



Actualités DI-fusion



Arrêt de l'accès au Journal Citation Reports (impact factor) 04/01/16
[\[details\]](#)

actualités précédentes ->

L'Union européenne s'intéresse aux conditions de diffusion et d'accès à l'information scientifique. En 2004, la DG Recherche lance une [étude sur les marchés des publications scientifiques](#) en Europe. Réalisée par L'ULB (ECARES et Bibliothèques), en collaboration avec l'Université de Toulouse, et publiée en janvier 2006, cette étude présente un ensemble de **recommandations** visant à améliorer l'accès aux résultats de la recherche et à éviter les barrières stratégiques sur le marché des publications scientifiques. La première recommandation concerne l'accès : **Garantir l'accès public aux résultats de la recherche financée par des fonds publics**, peu après leur publication, par exemple par le dépôt des publications dans des archives électroniques ouvertes.

Cette recommandation a fait l'objet d'une [pétition](#), lancée par diverses organisations et destinée à la Commission européenne, qui a recueilli à ce jour plus de 27.720 signatures (septembre 2009)

Suite à la publication de cette étude, les DG Recherche et Société de l'Information ont présenté une [communication conjointe sur l'information scientifique à l'ère numérique](#), destinée au Conseil et au Parlement européen. L'objectif est de signaler l'importance des enjeux et de lancer un processus politique sur l'accès et la diffusion de l'information scientifique, et, sur les stratégies de préservation de l'information scientifique dans l'UE.

Cette communication annonce une série de mesures au niveau européen, notamment :

- dans le cadre du PCRD7, la possibilité de financement des frais de publication en libre accès, et une expérience pilote de dépôt des publications en libre accès;

- [Commission européenne](#) : [Access to scientific information in the digital age](#)

- le financement des infrastructures de recherche pour le déploiement de Dépôts institutionnels en réseau (€ 50 millions).

Déploiement de Dépôts Numériques

Outre la définition de politiques incitatives en matière de publication et de dépôt d'articles en libre accès, la mise en œuvre de Dépôts institutionnels constitue l'autre volet des réalisations pratiques en soutien au libre accès.

Certains pays ont mis en place des programmes de soutien à l'échelle nationale pour le déploiement des dépôts institutionnels dans les universités. En Allemagne, en Norvège, aux Pays-Bas, notamment, toutes les universités ont mis en place leur dépôt numérique. En France, [HAL](#) constitue la base d'archives commune et multidisciplinaire pour la recherche française. En Belgique, certaines universités et hautes écoles en Flandres disposent d'un dépôt institutionnel ; du côté francophone, un dépôt numérique sera installé par Académie, et ils seront reliés par un catalogue commun.

Selon le répertoire des archives ouvertes [OpenDOAR](#), il existe un millier de dépôts numériques en libre accès dans le monde.

Un élément essentiel dans le développement des archives ouvertes est le respect du protocole [OAI-PMH Open Archives Initiative](#) qui garantit l'interopérabilité des archives, permet de les fédérer à divers niveaux et permet à leurs contenus d'être indexés par des moteurs de recherche comme Google Scholar ou « moissonnés » par des « agrégateurs » comme [OAlster](#), [Citeseer](#) et [Scientific Commons](#).

Le projet européen [Driver](#) vise à soutenir le développement de dépôts numériques et à créer un réseau européen de dépôts pour diffuser et utiliser l'information scientifique. Le projet a défini les spécifications techniques minimums pour garantir une interopérabilité optimale. Le partenaire belge de [DRIVER](#) est l'Université de Gand.

Contexte National

Sous l'impulsion du projet [DRIVER](#), les recteurs des universités belges ont signé, le 13 février 2007, la « [Déclaration de Berlin sur le Libre Accès à la Connaissance en Sciences exactes, Sciences de la Vie, Sciences humaines et sociales](#) », ainsi que les Ministres flamand et francophone compétents pour la recherche.

Communauté française

Le projet [BICTEL/e](#), développé au sein de la [BICfB](#) depuis 2004, vise à mettre en place un répertoire de publications électroniques (thèses et e-prints). La première phase du projet s'est concentrée sur les [thèses électroniques](#) ; une interface unique de consultation des thèses des universités de la CFB est désormais [disponible](#).

La deuxième phase concerne l'installation de Dépôts institutionnels au sein de chaque Académie et la constitution d'un catalogue commun (sur base de spécifications communes de métadonnées).

[Projet de Dépôts Institutionnels de la BICfB](#)

Liens vers les dépôts :

[Académie Wallonie-Europe](#) : Orbi

[Académie Louvain](#) : DIAL

[Université libre de Bruxelles](#) : DI-fusion

[haut de la page](#) ▲

Objectifs de DI-fusion et politique de dépôt

Le dépôt institutionnel est une [base de données](#) visant, à des fins de recherche et d'enseignement, d'archivage institutionnel et de communication au public,

1. A constituer la **bibliographie académique** de l'ULB, comprenant l'ensemble des références des publications des chercheurs et enseignants de l'Université
2. A recueillir une version électronique des **textes complets** de ces publications.

DI-fusion a pour objectifs :

- de mettre en valeur la production scientifique de l'Université par la création d'un dépôt commun de publications électroniques, librement accessible ;

- d'augmenter la visibilité, l'accessibilité et l'impact de la recherche effectuée à l'ULB ;
- d'assurer le référencement des publications et travaux scientifiques de l'ULB à fins d'évaluation, de classement, etc
- d'assurer l'archivage des publications et travaux scientifiques de l'Université.

Politique de l'ULB en matière de dépôt institutionnel dans DI-fusion

En sa séance du 21 mai 2007, le CA s'est prononcé en faveur

- de l'obligation d'encodage des **références bibliographiques** des publications;
- de l'obligation de **dépôt des textes complets disponibles** des publications (version auteur ou éditeur en fonction des autorisations de ce dernier) immédiatement après parution ;
- de l'ouverture de l'**accès public au texte complet** des publications immédiatement ou après le délai imposé par l'éditeur. (voir « [Guide juridique](#) »)

Le déploiement de DI-fusion s'articule sur le processus d'évaluation quinquennale de la recherche, mis en place par l'Université. DI-fusion est la **base de données** de référence pour les publications scientifiques des équipes évaluées. L'encodage des références bibliographiques et le dépôt des textes des publications doivent être effectués antérieurement et parallèlement au calendrier d'évaluation des disciplines défini par l'Université :

2008-2009	Economie et business Physique
2009-2010	Sociologie, anthropologie, sciences politiques Mathématiques, statistiques et actuariat Sciences biomédicales I (Cancérologie, Immunologie/Microbiologie, Neurosciences)
2010-2011	Sciences de l'ingénieur et informatique Psychologie et éducation Chimie et matériaux
2011-2012	Philo I Philo II
2012-2013	Droit et criminologie Environnement, bioingénierie, géosciences, vétérinaire Sciences biomédicales II (avec Kiné)

L'évaluation se base, notamment, sur les publications des 5 dernières années des chercheurs concernés par la discipline évaluée. Ainsi, pour chaque discipline, la liste des publications des cinq dernières années est établie par le Doyen (ou la personne qu'il mandate) ; les types de publications sont déterminés avec les experts et varient en fonction des disciplines (chapitre de livre, article, working paper, acte de colloque...).

Lors du premier processus d'évaluation dans chaque discipline, l'encodage de la liste des références bibliographiques des chercheurs concernés est effectué par des étudiants-jobistes sous la supervision des bibliothécaires. Les chercheurs-auteurs doivent ensuite déposer, dans DI-fusion, une version électronique du texte complet des publications référencées, à laquelle ils accordent un accès intranet ou internet dans le respect des droits d'auteur. La liste des publications et les textes complets doivent être disponibles aux experts-évaluateurs dans DI-fusion.

Après la première évaluation dans leur discipline, il est dans l'intérêt des chercheurs de compléter la liste de leurs publications dans DI-fusion et d'y déposer une version électronique du texte complet afin de maintenir à jour la bibliographie académique.

Lors de l'évaluation quinquennale suivante, la liste des publications transmise aux experts sera extraite de DI-fusion. Les dossiers d'évaluation interne (promotions, projets et crédits de recherche, etc.) se baseront également sur la bibliographie des chercheurs telle que disponible dans DI-fusion.

[haut de la page ▲](#)

« Statistiques

Conditions d'utilisation »